



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE
LABORATOIRE
D'EXCELLENCE

ADDENDUM n°1

au

Dossier d'Appel d'Offres

**CONTRATS A LIVRAISON ET QUANTITES INDETERMINEES
(IDIQ) ATTRIBUTIONS MULTIPLES**

**CONSTRUCTION DE COLLEGES DE PROXIMITE (CDP) ET
DE DEUX (2) ANTENNES DE L'ECOLE NORMALE
SUPERIEURE (ENS) DANS LES REGIONS DE GBEKE ET DE
SAN PEDRO**

Référence : MCA-CI/Works/CB/105

Emis le : 8 juin 2020

Préambule :

1. En vertu des dispositions de la clause 8 des instructions aux soumissionnaires du Dossier d'Appel d'Offres n° MCA-CI/Works/CB/105 – Construction de Collèges de Proximité (CDP) et de deux (2) Antennes de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) dans les régions de Gbêkê et de San Pedro, MCA-Côte d'Ivoire, procède par la présente à la publication de l'Addendum n°1 portant sur :
 - a) Le report de la date limite de réception des offres et de la date de la séance d'ouverture des offres au **2 juillet 2020** ;
 - b) La modification du critère relatif au **nombre maximum de lots** pouvant être attribués à un soumissionnaire.
2. De ce qui précède, la date limite pour la réception des demandes d'éclaircissement est également reportée au **17 juin 2020**. Les demandes d'éclaircissement sont recevables par email à l'adresse suivante : MCACotedIvoirePA@cardno.com
3. Les modifications ci-dessous sont partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres publié le 30 avril 2020. En cas de contradiction entre les données communiquées dans cet Addendum et de celles du Dossier d'Appel d'Offres, les données du présent Addendum prévaudront.
4. Le présent Addendum est disponible en téléchargement à l'adresse :
 - <https://www.mcacotedivoire.ci/passation-des-marches/avis-specifique-de-passation-des-marches.html>

Le Dossier d'appel d'offres est modifié comme suit :

| N° | Modifications |
|---|---|
| 01- Lettre d'invitation | <p>Lettre d'invitation à soumettre des Devis pour des contrats de type IDIQ</p> <p><u>Le paragraphe 16 de la lettre d'invitation est supprimé et remplacé par :</u></p> <p>La date limite de dépôt des Offres est fixée au jeudi 2 juillet 2020 à 14 h 00, UTC. Les Offres reçues après cette date et heure ne seront pas prises en compte et ne seront pas ouvertes lors de la séance d'ouverture publique des offres. Le dépôt des offres se fera de manière électronique selon la procédure détaillée en annexe I de la Section II du Dossier d'Appel d'offres.</p> <p>Les Offres seront ouvertes en présence des Soumissionnaires et/ou de leurs représentants qui choisiront d'assister à l'ouverture, qui se déroulera le 2 juillet 2020 à 14 h 45 UTC, via la conférence en ligne sur la plateforme zoom.us, le lien de la conférence sera adressé par email aux soumissionnaires après soumission de leur offre.</p> |
| 02- Section II. Données particulières de l'appel d'offres | <p>Section II. Données particulières de l'appel d'offres</p> <p><u>La clause 21.1 est supprimée et remplacée par :</u></p> |

| N° | Modifications |
|---|---|
| | <p>Les Offres seront soumises par voie électronique.</p> <p>L'Annexe 1 de la présente Section II (Données particulières de l'appel d'offres) définit la procédure complète de soumission par voie électronique.</p> <p>Toute Offre soumise par voie électronique doit être reçue à cette adresse avant la date limite de soumission des Offres spécifiée à la clause 21.1 des IS.</p> <p>Les Soumissionnaires sont informés que le Maître d'ouvrage n'est pas responsable des retards ou des défauts dans la réception ou le téléchargement de toute soumission soumise par voie électronique.</p> <p>Les Offres devront être soumises exclusivement par voie électronique. Les soumissions sur papier ou par email ne seront pas acceptées. Le lien de téléchargement des Offres (FRL) sera transmis aux soumissionnaires s'étant préalablement enregistrés auprès de l'Agent de Passation des Marchés.</p> <p>La date limite de soumission des Offres est :</p> <p>Date : Jeudi 2 juillet 2020 Heure : 14h00 UTC</p> <p><u>La clause 24.1 est supprimée et remplacée par :</u></p> <p>La séance d'ouverture des plis sera organisée sur la plateforme de conférence en ligne Zoom, le jeudi 2 juillet 2020 à 14h45 UTC. Un mail sera envoyé avec les instructions de la séance d'ouverture des offres aux Soumissionnaires.</p> |
| <p>03- Section III. Critères d'évaluation de qualification des soumissionnaires</p> | <p>A la page 42 du Dossier d'appel d'offres, le texte ci-dessous est modifié comme il suit :</p> <p><u>Est supprimé et remplacé par :</u></p> <p>Allotissement prévu : Collèges proximité : il est prévu d'établir des lots de 1 ou 2 collèges Antenne de l'ENS : il est prévu d'établir qu'une antenne ENS correspondra à 1 lot.</p> <p>Les demandes d'offres pour les ordres de travaux pour les collèges de proximité se feront par tranches consécutives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tranche 1 : environ 12 collèges dans la région du Gbêkê et environ 8 collèges dans la région de San Pédro ; • Tranche 2 : environ 38 collèges dans la région du Gbêkê et de San-Pedro ; • Tranche 3 : environ 26 collèges dans la région du Gbêkê et de San-Pedro. <p>Chaque tranche fera l'objet d'une demande d'offres aux entreprises titulaires de contrats IDIQ. Dans l'attribution des lots pour les tranches 2 et 3, le MCA-Côte d'Ivoire prendra en compte les performances de l'Entreprise lors de l'exécution des travaux des tranches précédentes.</p> |

| N° | Modifications |
|---|---|
| | <p>Nombre de lots pouvant être attribués à une Entreprise : Le nombre de lots pouvant être attribué à une Entreprise dépendra de ses capacités financières (chiffre d'affaires et ressources financières) et techniques (matériels, ressources humaines).</p> <p>Pour évaluer la capacité d'une Entreprise dans le cadre d'attribution de lots multiples, les critères suivants seront utilisés :</p> <p>2.3.2 . Chiffre d'affaires annuel moyen tel que défini ci-dessus :</p> <p>Collège de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 500 et 700 millions de FCFA : 1 lot d'un ou deux collèges de proximité; - Plus de 700 millions de FCFA : Au moins 2 lots de deux collèges de proximité. Le nombre sera déterminé en fonction du chiffre d'affaires et des capacités financières. <p>Antenne de l'ENS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supérieur ou égal à 2,4 milliards de FCFA : un ou deux antennes en fonction du chiffre d'affaires et des capacités financières ; <p>En règle générale, le MCA-Côte d'Ivoire jugera de l'adéquation du chiffre d'affaires en vérifiant que le montant des marchés attribués à une entreprise représente une proportion raisonnable avec son chiffre d'affaires moyen sur les 5 dernières années.</p> <p>2.3.3 Ressources financières (ligne de crédit) telles que définies ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collège de proximité : Au moins 62 500 000 FCFA par collège de proximité • Antenne de l'ENS : Au moins 600 000 000 FCFA par antenne ENS <p>A ce stade du processus de la consultation, les soumissionnaires doivent fournir des documents attestant l'intention d'octroi de la ligne de crédit. Les lignes de crédits effectives seront requises à l'étape des demandes d'offres.</p> |
| 04- Dispositions finales de l'addendum | Toutes les dispositions du dossier d'appel d'offres qui ne sont pas modifiées par le présent Addendum restent applicables. |


 Millennium Challenge Account Côte d'Ivoire
 MCA-CÔTE D'IVOIRE
 Directeur Général

Florence RAJAN
Directeur Général

Fait à Abidjan, le 8 juin 2020